



Règlement du Festi'Run

Article 1 – Organisation

- Manifestation sportive organisée par **ColiService Sport de Carentan**, adhérente FFA (n° C050055), avec le soutien de la Mairie et de ses partenaires.
- Objectif : promouvoir la pratique sportive dans un esprit de convivialité.
- Épreuve de durée : **effectuer librement la distance la plus longue durant le temps imparti de 6 heures, à allure libre, sans minimum imposé.**
- Participation possible en **solo (1), duo (2), trio (3), sextuor (6)**.
- Inclus dans l'inscription : **Banquet campagnard, loterie et soirée dansante** .
- Animations : Bénédiction des coureurs, départ de type 24 heure du Mans, musique, structures gonflables, salons coiffure (gratuit) maquillage, photorooms, spectacle et bal des runner

Article 2 – Épreuve et circuit

- Circuit de **3,5 km**, plat et facile (moins de 10 m D+), autour du port de Carentan-les-Marais.
- Passage dans le **gymnase du Haut Dick**, accessible aux spectateurs.
- **Passage obligatoire à chaque boucle par le “temple” du gymnase.**
- Zone de transmission et de transition réservée aux porteurs de dossards.
- Relais obligatoires dans la zone prévue selon la catégorie.
- Marcheurs : contrôles de marche dynamique assurés par 2 juges.
- Pour des raisons de sécurité, **bâtons interdits**.

Article 3 – Chambre d'appel et départ (Programme)

- **10h00** → Retrait des dossards sur présentation d'une pièce d'identité.
 - ☕ À cette occasion, un **café est offert** à tous les participants.
- **11h40** → Présence obligatoire des coureurs en chambre d'appel, équipés et prêts.
- **11h45** → Briefing technique obligatoire.

- **11h50** → **Défilé des concurrents**, suivi de la bénédiction des coureurs et de la cérémonie des drapeaux.
- **12h00** → **Départ officiel de l'épreuve de durée.**
- **18h00** → Fermeture des portes et arrivée officielle de l'épreuve.
- **18h30** → Remise des podiums et récompenses.
- **19h30** → Ouverture du banquets campagnard et début de la soirée dansante avec l'orchestre régional.

Règles complémentaires

- Position sur la ligne de départ selon l'ordre des dossards (date d'inscription).
- **Chaque concurrent, y compris les équipes relais, est soumis aux mêmes obligations de présence et de port du dossard visible.**

Article 4 – Gestion de l'épreuve

- Relais libres mais obligatoires entre les deux arches de chronométrage.
- Un seul relayeur admis dans la zone de transition.
- En cas d'abandon, le dossard et le porte-relais doivent être remis à l'organisation (amende de 50 € en cas de non-restitution).
- Une équipe peut continuer avec les relayeurs restants et reste classée dans sa catégorie.
- Dernier tour : tous les équipiers peuvent accompagner leur relayeur.
- Podiums après l'arrivée du dernier concurrent (solo, duo, trio, sextuor).
- Tombola par tirage au sort des dossards accompagnants bénévoles compris.
- Banquets campagnard servi uniquement après les podiums suivi de la loterie.

Article 5 – Conditions d'inscription et sécurité

- Ouvert dès la catégorie **Cadets (16 ans et plus)**.
- **PPS (Parcours Prévention Santé)** .
- Le directeur de course et l'équipe médicale peuvent exclure un coureur en danger.
- Frais d'intervention des pompiers à la charge du coureur (remboursables par assurance).

Article 6 – Inscriptions

- Inscriptions uniquement en ligne via **Normandie à pied**.
- Aucun engagement sur place.

- Dossard = accès banquet , soirée dansante, animations, tombola.
- Tarifs :
 - Solo : 35 €
 - Duo : 70 €
 - Trio : 105 €
 - Sextuor : **210 €**
- Accompagnants : dossard obligatoire (10 € adulte / 7 € enfant).
- Engagement personnel, non cessible.
- Changement possible uniquement après contact avec l'organisateur. Tel 0675573582

Article 7 – Vestiaire, sanitaires et matériel

- **Matériel obligatoire** : épingles, porte-dossard, gobelet personnel, téléphone portable.
- **Ravitaillement** :
 - ✓ Tous les ravitaillements sont offerts par l'organisation et disponibles à proximité de la zone de relais.
 - Afin de ne pas ralentir les coureurs **solo**, les **équipes relais** disposeront d'un espace séparé.
 - Respect de l'environnement : utilisation obligatoire des poubelles disposées près du poste.
- **Sanitaires et vestiaires** : vestiaires, sanitaires et douches accessibles. Les sacs restent sous la responsabilité des concurrents.
- **Base de vie** : zone dédiée aux porteurs de dossards. Accès limité à un seul concurrent dans la zone de transmission.
- **Assistance (mixte)** :
 - Les **coureurs solo** peuvent recevoir une aide spécifique pendant l'épreuve.
 - Seuls les **porteurs de dossards** sont autorisés dans la zone de transmission.
 - Les **équipes relais** bénéficient d'une assistance uniquement dans l'espace réservé validé par l'organisation.
- **Déchets et matériel** : tout abandon de matériel ou jet de déchets hors des zones prévues entraîne le déclassement du concurrent fautif.

Article 8 – Chronométrage

- Chronométrage assuré par un prestataire via transducteurs électroniques intégrés au dossard.

- Pointage à chaque tour.
- Classement selon le nombre de tours effectués en 6 heures.
- Tours commencés avant la fin doivent être terminés pour être comptabilisés.

Article 9 – Podiums et récompenses

- **Solo** : 3 premiers femmes et hommes récompensés.
- **Marche** : 3 premiers femmes et hommes récompensés.
- **Duo** : 3 premiers femmes et hommes et mixte récompensés. (**couple du Festi'Run**) .
- **Trio** : 3 premiers hommes, et femmes et mixte récompensés.
- **Sextuor** : Uniquement 3 premiers au scratch mixte récompensés.
- Challenges spécifiques : **Entreprise** (trio)
- Tombola par tirage au sort de tous les détenteurs de dossards.(accompagnant compris)
- Diplômes de distance et brevets marcheurs disponibles sur demande.
- Podiums après l'arrivée du dernier concurrent. Présence obligatoire.

Article 10 – Assurance

- Organisation couverte par assurance responsabilité civile.
- Licenciés couverts par leur assurance sportive.
- Autres participants doivent s'assurer personnellement.
- Organisation non responsable en cas de vol ou dégradation de matériel.

Article 11 – Contrôle anti-dopage

- Respect strict de l'interdiction de dopage.
- Contrôles inopinés possibles par la FFA.
- Tout participant désigné doit s'y soumettre.

Article 12 – Cartographie

- Plan validé par la préfecture : parcours, secours, ravitaillements, zones de repli, accès, véhicules.
- Code couleur pour circulation et zones spécifiques.
- Organisation responsable de la coordination des mesures de prévention et d'intervention.

Article 13 – Sécurité

- Obligation de moyens pour la sécurité.
- Respect du **Code de la Route** (côté droit).
- Non-respect = mise hors course.
- Oreillettes tolérées mais sous responsabilité du coureur.
- Limitation du nombre de concurrents selon autorités locales.

Article 14 – Annulation / intempéries

- Annulation possible sur requête administrative ou en cas de force majeure.
- Remboursement ou report des

Article 15 : Droit à l'image

Article 15.1 : Droit à l'image. Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Nota :

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance dudit règlement et en accepter toutes les clauses

